

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DASES 158 DEVE DFPE Convention spécifique pour le suivi technique de l'installation de capteurs de CO₂ dans les établissements scolaires et de petite enfance et l'évaluation de l'impact sur les changements de comportement vis-à-vis de l'aération des locaux.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-13 et suivants ;

Vu la convention signée le 25 février 2015 avec l'association AIRPARIF relative aux actions communes de mesures, d'études et d'information visant à l'amélioration de la qualité de l'air à Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de souscrire à une convention spécifique avec AIRPARIF pour le suivi technique de l'installation de capteurs de CO₂ dans les établissements scolaires et de petite enfance et l'évaluation de l'impact sur les changements de comportement vis-à-vis de l'aération des locaux ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention spécifique avec AIRPARIF pour le suivi technique de l'installation de capteurs de CO₂ dans les établissements scolaires et de petite enfance et l'évaluation de l'impact sur les changements de comportement vis-à-vis de l'aération des locaux.

Article 2 : Le montant de la participation de la Ville attribué à AIRPARIF dont le siège social est situé 7 rue Crillon 75004 Paris, est fixé à 39 980 euros pour l'exercice 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021, et des exercices ultérieurs, sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO